

#### L'abbaye bénédictine du Mas d'Azil (Ariège) et son contexte à travers la documentation écrite de ses origines au XIVe siècle.

Florence Guillot

#### ▶ To cite this version:

Florence Guillot. L'abbaye bénédictine du Mas d'Azil (Ariège) et son contexte à travers la documentation écrite de ses origines au XIVe siècle.. Revue de Comminges et des Pyrénées centrales, 2006, CXXI (1), pp.31-50. hal-00530367

HAL Id: hal-00530367

https://hal.science/hal-00530367

Submitted on 28 Oct 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# REVUE DE COMMINGES ET DES PYRÉNÉES CENTRALES

### Revue d'études régionales

publiée avec le concours du Ministère de la Culture, du Conseil général de la Haute-Garonne, du Conseil général des Hautes-Pyrénées et des communes du Comminges et du Nébouzan

> Tome CXXII 1<sup>er</sup> trimestre 2006 Janvier - février - mars

Société des Études du Comminges

### Société des Études du Comminges

Fondée à Saint-Gaudens, le 1<sup>er</sup> juin 1884 Autorisée par Arrêté préfectoral du 6 août 1885 Siège social: 11 avenue Foch à Saint-Gaudens

Anciens Présidents: Julien Sacaze (1884-1889), Marie-Marc Baron de Lassus (1889-1897), Anthyme Saint-Paul (1897-1911), Lieutenant-Colonel Mondon (1911-1927), Joseph Picot (1927-1940), Jacques Bize (1940), Marc-François-Marie Baron de Lassus (1940-1954), Paul Barrau de Lorde (1954-1958), D' Armand Sarramon (1958-1969), Georges Fouet (1969-1993), Gérard Rivère (1993-1998).

Membres d'honneur: Marcel Durliat, Professeur émérite à l'Université de Toulouse Le Mirail, Correspondant de l'Institut: Georges Costa, Inspecteur Général Honoraire des Monuments Historiques.

Président : René Souriac

Président bonoraire : Gérard Rivère

Vice-Présidents: Louis Anizan (†), Jean de Galard-Terraube, Robert Pujol.

Secrétaire générale : Marie-Françoise Castex Secrétaire générale adjointe : Pierrette Pouyfourcat Secrétaire délégué : Guy-Pierre Souverville

Trésorier : Jean-Pierre Fauvel

Bibliothécaire-Archiviste: Marie-Thérèse Bamard

Conseillers: Louis Allemant, Claude Arrieu, Jean-Pierre Bareille, Hubert Baron, Andrée Bassal, Émilienne Eychenne, Claude Ferré, René Ferré, Emmanuel Garland, Isaure Gratacos, Marie-Louise Guillaumin, Daniel Henry, Jean-Luc Laffont, Simone de Lassus, Jean-Michel Minovez, Jèp de Montoya Parra, Robert Pujol, Yoan Rumeau, Robert Seilhé.

Correspondant: Comte Elie de Comminges (New-York).

Conseillers honoraires: J.-P. Argyriadès, J. Barès, H. Blaquière, J. Barnier-Laurenties, M. Congar, R. Curnelle, H. Delbreilh, Abbé A. Dumail, R. Foch, R. Galinié, P. Guilhot, P. Laporte, J.-M. Lassure, J.-F. Le Nail, G. Manière, J. Mano, P. Martin, H. Petit, J. Reulet, P. Rodriguez, R. Sablayrolles, P. de Verbizier

Membres bienfaiteurs : Abbé Jean Lestrade, Jean Beaurier, Jules Dupin, Luce Laurand-Dupin, Elie de Comminges, I. Séro-Dessort

### Académie Julien-Sacaze

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

Fondée à Luchon le 21 septembre 1922 Siège social: Hôtel de Lassus-Nestier, Château Lafont-Lassalle à Bagnères de Luchon.

*Membres d'honneur:* MM. le maire de Luchon, Henri Blaquière, Pierre Dumail, Baronne de Lassus, Henri Mascart, S. Exc. M<sup>gr</sup> de Saint-Blanquat.

Bureau: Président: M. Jacques Bergeon; premier Vice-Président: M. Jean-Clément Dauban; deuxième Vice-Président: Jean Picard; Secrétaire Perpétuel: M. Serge Brunet; Secrétaire des Assemblées: M<sup>noc</sup> Josane Péron; Trésorier: M. Hubert Baron; Trésorier adjoint: M. Philippe Guillen; Présidents honoraires: MM. José Barès, Jean-Claude Bourbon, Pierre Compans, Michel Clin, Jacques Ducos, Pierre Fage, Bertrand de Gorsse, Georges Lagaillarde, Jean-Pierre Masset, Paul de Noyers, Henri Pac; Trésorier honoraire: M. Louis Anizan (†).

Académiciens: M<sup>the</sup> Victoria Azémar, MM. Jean-Pierre Bielsa, Daniel Cyrus, Claude Ferrage, Raymond d'Hollander, M<sup>the</sup> Suzanne Labry, MM. Jean Pambrun, René Prada (†), Robert Pujol, Jean Siboulet, Frédéric Vionne, M<sup>the</sup> Élisabeth Baron Lenormand.

© Société des Études du Comminges, 2006 En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation de l'éditeur, la Société des Études du Comminges.

## L'abbaye bénédictine du Mas d'Azil (Ariège) et son contexte à travers la documentation écrite de ses origines au XIVe siècle.

#### Florence Guillot1

Au bord de l'Arize, le village du Mas d'Azil dont l'abbaye a entièrement disparue est situé au cœur des pré-Pyrénées ariégeoises. Nettement moins élevée que le massif pyrénéen lui-même, cette ceinture de piémont n'en est pas moins cloisonnée. Les reliefs y sont nombreux et connaissent rarement une organisation interne propice aux déplacements. Au sud, ces reliefs peuvent être vigoureux car ils sont taillés dans des roches calcaires dures disposées en grandes crêtes édentées de direction est-ouest tel le massif du Plantaurel. Au nord, ils s'arrondissent peu à peu car ils se développent dans des mollasses et des poudingues. Ils n'ont pas connu d'ouvrages glaciaires et n'ont pas bénéficié de la pente qui aurait pu hiérarchiser les réseaux valléens. En résulte un paysage complexe et désordonné, marqué par des phénomènes de cluses, perçant tant bien que mal du nord au sud les reliefs calcaires perpendiculaires, ponctuées d'une percée souterrain au Mas d'Azil. Le long de l'Arize, le village du Mas d'Azil est adossé à cette percée hydrologique naturelle qui permet les communications vers le Séronais au sud, tandis que la vallée de l'Arize s'ouvre au nord du village vers la plaine de Daumazan. Aujourd'hui chef-lieu d'un canton ariégeois, cet habitat reste mal desservi par des routes secondaires.

Les actes de la documentation écrite concernant l'abbaye du Mas d'Azil sont finalement peu nombreux mais bien individualisés. Un recueil conservé aux Archives Départementales de l'Ariège sous la côte H 42 a été publié par l'abbé CAU-DURBAN EN 1896<sup>2</sup>. Il peut être complété par quelques références éparses des Archives de l'Ariège<sup>3</sup>, par de rares chartes du grand cartulaire de l'abbaye de Lézat<sup>4</sup> et par des copies de la collection Doat, volume 97, qui reprennent certains des actes publiés par l'abbé mais en comprennent de nombreux autres. Ces actes sont donc en grande majorité des copies, qui -même si elles sont globalement de bonne qualité- ont souvent maltraité les toponymes ce qui n'est pas sans poser de gros problèmes quant à la localisation des lieux cités. S'ajoutent à ce corpus de moins d'une centaine d'actes, des mentions de moines ou des abbés du Mas d'Azil dans les actes de la vie du comté de Foix ou dans ceux de l'évêché du Couserans, qui sont disséminés dans la documentation régionale.

Sans être indigent, ce *corpus* documentaire reste très parcellaire et ne peut être comparé à celui des grandes abbayes voisines de Boulbonne ou de Lézat.

Les études sur l'abbaye du Mas d'Azil au Moyen Âge sont rares. Dans l'introduction de sa publication, l'abbé CAU-DURBAN esquissait quelques grandes lignes sur le monastère à l'époque médiévale, données et problématiques qui n'ont pas été approfondies après lui. Deux ouvrages majeurs ont abordé la question des abbés réalisant des listes de bonne qualité : les Dominicains DEVIC et VAISSETTE dans l'Histoire générale du Languedoc et le monumental Gallia Christiana dans son volume XIII.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Membre associée CNRS Traces-Terrae.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Abbaye du Mas d'Azil, monographie et cartulaire (817 - 1774), Foix, 1896.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> H 14 : Abbaye du Mas d'Azil : Paréage ; constitution, réforme... H 20 : Abbaye du Mas d'Azil : acquisitions et aliénations.

H 21 : prieuré de Vic et de Montaigut.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Edité : OURLIAC Paul – MAGNOU Anne-Marie, *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Paris, 1984 - 1987.

Les auteurs du XXe siècle ont été majoritairement intéressés par l'histoire protestante du Mas d'Azil ou celle liée à la disparition de l'abbaye au XVIIIe siècle. En fait, les derniers siècles de l'histoire de cette abbaye sont ceux d'une lente et inexorable déchéance : faible nombre de moines, destruction des bâtiments, exil des moines pendant les Guerres de Religion, accusations de vie « dissolue », etc. La marginalisation de ce centre ecclésiastique est lisible à travers les actes dès la fin du Moyen Âge, dans un contexte local de succès du protestantisme qui fut clairement le fossoyeur d'un monastère exsangue.

Dès lors quel peut-être l'intérêt de réaliser une étude d'histoire médiévale sur une abbaye relativement défavorisée par la documentation? Un intérêt local prime : celui de l'histoire politique seigneuriale et celle de l'occupation du sol dans ce secteur de la haute vallée de l'Arize, traits sur lesquels nous renseignent les actes concernant l'abbaye. Mais tout autant un intérêt historique plus généraliste me motive : l'histoire du Mas d'Azil est celle d'une abbaye qui n'est pas hors du commun mais qui peut être comparée à de nombreux autres établissements ecclésiastiques du Moyen Âge dans notre secteur. Elle nous renseigne sur la diffusion et les fonctionnements d'une vie régulière somme toute classique : celle des petits établissements monastiques mis en place au cours du haut Moyen Âge et qui perdurèrent tant bien que mal durant tout le Moyen Âge, celle de ces nombreux établissements qui ne surent ou plutôt ne purent saisir la chance des renouveaux clunisiens ou cisterciens et qui restèrent des abbayes localisées, subissant les pressions et les usages du monde féodal laïc.

Malheureusement, l'enquête menée ici ne peut être exhaustive du fait de la faible quantité des chartes conservées. Elle permet cependant d'esquisser les grandes lignes d'une histoire abbatiale, finalement discernable dans une étude approfondie des actes. Cette enquête a été enrichie des précieux conseils de Denis MIROUSE et j'espère qu'elle motivera de nouveaux chercheurs à poursuivre.

L'histoire documentaire de l'abbaye commence tôt, au début du IXe siècle. Mentionné par deux fois à cette époque, le monastère du Mas d'Azil semble avoir été fondée *ex-nihilo* dans un lieu « désert » à la limite de deux diocèses, celui de Toulouse et celui du Couserans<sup>5</sup>. Le toponyme tautologique du Mas d'Azil (*Salvetate Asiliensi*), référant à une sauveté, confirme l'origine ecclésiastique de l'habitat. Sa situation topographique, acculée à la grotte donc en fond de vallée corrobore le choix d'une fondation hors du monde bien qu'il ne faille pas mésestimer le rôle de cette grotte comme voie de communication depuis la préhistoire : la première abbaye du Mas d'Azil s'inscrit donc dans un espace faiblement mis en valeur, à la limite de deux diocèses, mais le long d'un axe de communication ancien à portée régional<sup>6</sup>. C'est la première abbaye mentionnée dans cette région dans les actes de la documentation écrite.

Au début du IXe siècle, la première donation –conservée- à ce monastère ne comporte que des animaux domestiques –un cheptel important-, mais la seconde donne un bien sur un site inconnu aujourd'hui et qui s'avère relativement éloigné puisque situé sur une rive de la Garonne<sup>7</sup>.

17<sup>ème</sup> année du règne de Charlemagne, juin (807)

CAU-DURBAN (abbé), L'abbaye du Mas d'Azil, acte 22.

Segrobandus donne à l'abbaye du Mas d'Azil et à l'abbé Calastrus : 5 juments, 4 bovins, 5 vaches, 4 porcs et 30 têtes de brebis.

#### Seconde charte:

Règne de Louis, empereur (vers 817)

CAU-DURBAN (abbé), L'abbaye du Mas d'Azil, acte 23. Gallia Christiana, tome XIII, ins. I, p.149.

REVUE DU COMMINGES – Tome CXXII – 1<sup>er</sup> trim. 2006, pp. 31-50.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> A partir du XIVe siècle, l'abbaye fut située à la limite d'un troisième diocèse, celui de Rieux, créé en 1317. (*Gallia Christiana*, XIII, inst. XIX, p. 169).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir à ce sujet les travaux de Denis Mirouse, informations orales.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Première mention :

La dédicace de l'église abbatiale à Saint-Etienne la rapproche de l'évêché de Toulouse. Mais aucun texte ne vient confirmer, soit un éventuel rapprochement avec l'évêché, soit des possessions épiscopales dans cette région. Plutôt que de supposer une intervention directe de l'épiscopat toulousain dans cette fondation, il faut plus vraisemblablement présumer que le fondateur a voulu placer cette église dans une dédicace toulousaine, peut-être parce que lui-même était d'origine toulousaine.

Reste que ces premières chartes ne nous renseignent absolument pas sur le style communautaire de ce monastère des temps carolingiens. La règle bénédictine s'applique-t-elle déjà ou a-t-elle plus probablement été souscrite plus tard? Les actes ne permettent pas d'approfondir au-delà de la simple existence du site monastique au début du IXe siècle, monastère qui pourrait n'être qu'une petite implantation de quelques moines, comme on en rencontre tant sur cette chronologie.

Après un vide documentaire de plus d'un siècle, à partir de la fin du Xe siècle, le cartulaire s'étoffe d'actes de plus en plus nombreux : ce sont presque exclusivement des donations ou des achats de terres, d'églises et de droits divers. De l'étude des actes des Xe-XIe siècles, ressort un premier constat : la grande majorité des donations anciennes sont le fait de laïcs portant le nom d'Amelius. Sous la forme d'Amelius ou d'Aton Amelius ou encore Roger Amelius, Amelius est l'anthroponyme le plus fréquent parmi les donateurs à l'abbaye aux Xe et XIe siècles.

Soulignons, en outre qu'un *Amelius*, est moine du Mas d'Azil, témoin de nombreux actes de la fin du XIe siècle.

Les biens donnés par les porteurs de cet anthroponyme sont situés en Daumazan ou en *Potamianense*<sup>8</sup> donc dans régions proches de la sauveté, mais au nord et au contact avec le patrimoine prospérant de l'abbaye de Lézat.

Or, durant le premier tiers du XIe siècle, un certain *Amelius* donne en usufruit à ses frères At et Aicart son alleu situé dans le *Licianes*<sup>9</sup>, avec l'église dédiée à *Saint Cirici*<sup>10</sup>, à charge de remettre un mois après sa mort 10 sous à chacune des trois églises de Toulouse : Notre-Dame de la Daurade, Saint- Sernin et Saint-Etienne. A la mort des ses usufruitiers, l'alleu appartiendra à Saint-Sernin. Tandis qu'à la même époque, Aton *Amelius* réalise aussi une donation 11 de biens à l'abbaye du

La référence à l'anthroponyme *Amelius* place cette famille dans l'onomastique de celle des *Simplicius*, descendants du premier avoué de l'abbaye de Lézat, lignage d'origine toulousaine et vicomtale remarquablement étudié par Philippe de LATOUR<sup>12</sup>. Cette puissante dynastie fut selon l'analyse de l'introduction du cartulaire de Lézat publié par Paul Ourliac et Anne-Marie Magnou,

Ebolatus, dit nobilis, et sa femme Virana avec leur fils Maurino et Saione, donnent à l'abbaye du Mas d'Azil et à l'abbé Asnar, le lieu de Silva Agra avec ses villas ou villam qui y sont construites et son église Saint-Pierre, dans laquelle reposent le corps du martyr saint Rusticis, sur la rive qui s'appelle lerles du fleuve Garonne située dans le comté de Toulouse. Le lieu est cédé dans son intégralité avec les bois, garrigues, cultes et incultes, etc. Donation faite pour le repos de leurs âmes et de celle de Louis leur seigneur et empereur.

Copie XIIe: Bibliothèque Nationale, Ms lat. 9189, f°15 v°

Mas d'Azil dans le Daumazan et le pays d'Arize à Lézat.

Edition: Devic – Vaissette, Histoire Générale du Languedoc, tome V, acte 219, col 440-441.

Liste des honneurs de Lézat en présence et sous le gage de Bernat Raimon, évêque du Couserans, pour l'œuvre que Saint- Antonin a construite,...

Soulignons que Bernat, évêque, a pour frère Amelius et Guilhem (voir Devic – VAISSETTE, op. cit., tome V, acte 238-IV).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Pays de la basse Ariège, entre Arize et Latou.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> 1040, vers

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Saint-Quirc, commune du canton de Saverdun. Lissacois, de Lissac, commune du canton de Saverdun.

<sup>11 1026-1031,</sup> fév. Bibliothèque Nationale, ms Lat. 9189, f°129c. Ourliac - Magnou, op. cit., tome I, acte 803. Amelius Aton donne à l'abbé de Lézat, l'alleu qu'il possède in villa qui s'appelle Aubiac in ministerio de Daumazan.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> LATOUR (de) P., La dynastie *Amelius* X-XIIe siècle, *Revue du Comminges*, 2003, 3<sup>e</sup> trimestre, p. 399.

un clan lignagé aristocratique de haut rang, omniprésent dans le Lézatois du Xe au Xle siècle. La mention, au tournant des Xe-Xle siècles, d'un fils d'Amelius Simplicius nommé Aton Amelius dans un acte de Lézat ne fait que renforcer cette hypothèse<sup>13</sup>. Il faut signaler qu'Aton, abbé du Mas d'Azil à la fin du Xe siècle, est lui-même membre de cette famille, puisqu'il est dit oncle d'Aton Amelius, ce qui suggère que les abbés sont alors choisis parmi les lignages nobiliaires les plus importants de la région. Aton, abbé du Mas d'Azil et de Lézat, s'occupe d'ailleurs de protéger contre les violences de sa familia, l'abbaye de Lézat, lésée entre autres par un certain Raimon Guilhem qui porte le titre de marches, dans les années 1010-1025<sup>14</sup>. Les dominicains Devic et VAISSETTE affirment en outre dans l'Histoire Générale du Languedoc qu'un certain Raimon, qui fut abbé du Mas d'Azil (entre 1067 et 1089), avait pour père Amiel et pour frère Raimon et Guilhem, : il reçut vers 1085 une église de son père qui devait appartenir à l'abbaye à la mort de ses frères. Entre le Xe siècle et le XIIe siècle, les donations à l'abbaye du Mas d'Azil sont donc dominées par ce lignage puissant et qui fut aussi très intéressé au développement de l'abbaye de Lézat. Car ce lignage était possessionné dans le Lézadois au sens large c'est-à-dire dans tous les ministeria de la plaine d'Ariège et des affluents ariégeois de la Garonne.

Malgré nos lacunes quant à la situation de nombreux toponymes médiévaux, il semble bien que le premier patrimoine de l'abbaye du Mas d'Azil ait été principalement centré sur le Daumazan et entre Arize et Latou dans le *pagus* de Toulouse<sup>15</sup>, finalement en périphérie voire même au cœur du patrimoine de l'abbaye de Lézat. On est étonné que nous ne gardions aucune trace de conflit entre ces deux abbayes qui, malgré le regroupement de leur gestion sous l'autorité du même abbé à la fin du Xe siècle, ont plus souvent été disjointes. Il est vrai que celle de Lézat fut affiliée à Cluny dans les années 1070 et c'est peut-être sa réussite et donc sa large supériorité qui restreignit les discordes avec sa voisine.

Parallèlement, les actes diplomatiques de la famille de Carcassonne confirment que le monastère du Mas d'Azil fait partie, au début du XIe siècle, des droits comtaux récemment conquis sur le comté de Toulouse. D'abord dans la *potesta* de Peire, évêque de Gérone, benjamin du comte de Carcassonne, Roger-le-Vieux, l'abbaye passera à la mort de ce dernier -en 1051- dans la nouvelle famille comtale fuxéenne, suivant les accords passés entre Peire et Roger, son neveu, comte de Foix, *convienientiae* qui prévoyaient la récupération des biens et honneurs de Peire par Roger si celui-ci lui survivait, ce qui arriva<sup>16</sup>. Mais il s'agit ici de droits le plus souvent largement théoriques

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> vers 996-1000 ; Ourliac - Magnou, *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Acte n° 188. D'après LATOUR, P. 417. Aton *Amelius* peut-être le frère de Guilhem *Amelius* marié à une fille du comte de Carcassonne, Roger et donc un des fils d'Amelius Simplicius.

<sup>14</sup> D'après Latour (de) Philippe, *op cit*, p. 410, serait le fils de Guilhem *Amelius* et de la fille du comte Roger-le-Vieux de Carcassonne, *Ermengarda*. Aton, abbé du Mas d'Azil, serait l'oncle ou le grand-oncle de Raimon Guilhem.

Acte analysé dans Devic – Vaissette, op.cit., tome V, p. 1743. Ourliac Paul – Magnou Anne-Marie, op. cit., acte 577. Acte rappelant les anciennes donations faites à l'abbaye de Lézat et mentionnant que des « violences » et usurpations ont été effectuées envers l'abbaye. Aton, abbé du Mas d'Azil, obtient d'un membre de sa famille, Raimon Guilhem, marches, la promesse de protéger l'abbaye de Lézat et de lui donner par testament la villa de Bassignac (commune d'Esperce, Haute-Garonne) et d'autres domaines que lui avait donnés l'abbé Aimeri. D'après Ourliac P., Les pays de Garonne vers l'an Mil, 1993, p. 36. Raimon Guilhem serait le petit-fils d'Amelius Simplicius et porterait le titre de marquis alors que son grand-père ne s'en est jamais doté, mais son père était déjà qualifié de marchio propotens.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Voir par exemple : Fin X<sup>é</sup>, sous le règne de Robert. Bibliothèque Nationale, ms Lat. 9189, f°105c. Ourliac - Magnou, op. cit., acte 642. Devic – Vaissette, op. cit., tome V, acte 80, col. 1736, analyse.

Aton, abbé, reprend sa donation de *Silva* en *Potamianès* et donne à son neveu Aton *Amelius*, l'alleu de *Montecagnou* [hameau de la commune du Carla-Bayle] et un casal à *Isola* qui reviendront à sa mort aux clercs de Saint-Etienne du Mas d'Azil, contre redevance. Le casal de *Valle* restera à Guilhem.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> 1030-1050 Copie fin XII<sup>é</sup> et moderne : Archives Départementales de l'Ariège, E 1. Copie Archives Nationales, J. 879, n°7. Devic – Vaissette, *op. cit.*, tome V, actes 202 et 203 l et II, col. 405 - 411.

dans le contexte politique de l'époque et il faudra attendre que la construction d'un ensemble homogène comtal fuxéen soit achevé, deux siècles plus tard, pour voir les comtes appliquer leurs pouvoirs régaliens sur le terrain et dans cet espace, somme toute totalement périphérique au comté en gestation au XIe siècle. La preuve de l'absence pratique des comtes de Foix aux XIe et XIIe siècles est déchiffrable dans la documentation azilienne : nulle mention des comtes, nulle donation, nulle autorisation ou conseil avant le XIIIe siècle : le pouvoir politique et la puissance économique restent ceux de familles anciennes, tel les *Amelius*, autonomes et sans suzeraineté comtale sur leur patrimoine dont elles disposent librement<sup>17</sup>. C'est peut-être cet effacement de la puissance comtale aux XIe et XIIe siècles de la haute Arize qui explique que le monastère n'ait pas été incorporé à la congrégation de Cluny, contrairement aux abbayes de Lézat et de St-Antonin à Pamiers.

Dès la fin du XIe siècle, les donateurs connus par les textes médiévaux sont plus nombreux et peut-être d'origines plus variées.

Une famille semble au plus proche de l'abbaye : celle des Durban représentée dans le second tiers du XIe siècle par Guilhem Aton et son frère Arnaud, le fils de Guilhem Aton, Bernat, et ses petitsfils, Bertran, Roger et Guilhem Aton.

L'origine de la famille de Durban est délicate à décrypter, mais dès les premières mentions elle apparaît comme un des plus grands lignages, car nombreux sont les seigneurs locaux donateurs qui font référence au *consilium* de Guilhem Aton et dont les donations se réalisent en sa présence. L'onomastique rapproche les Durban de la famille de la Fajolle<sup>18</sup> dont un membre contemporain porte les mêmes noms.

Alors que dans les années 1050-60 se multiplient les abandons de « mauvaises coutumes » à l'égard des abbayes de la France méridionale, suivant l'influence de la politique clunisienne relayée par l'abbaye de Lézat, à la fin du XIe siècle, Bernat de Durban avec ses fils renoncent aux mauvais usages qu'ils levaient sur l'abbaye du Mas d'Azil et la sauveté qui l'entoure<sup>19</sup>. Il reconnaît l'injure faite au monastère par son père, preuve que ces usages ne sont pas récents. En même temps, il admet devoir l'hommage à l'abbé pour le *castrum* de Durban dont c'est la première mention. Finalement, les Durban paraissent être les principaux avoués de l'abbaye aux XIe et XIIe siècles : à la fois dépendants et cherchant à se démarquer, présents dans de très nombreuses donations, ils jouent certainement un rôle primordial dans les relations qu'entretiennent les abbés avec le milieu nobiliaire local. La seigneurie de Durban fonctionne alors en partie en frérèche. Mais cette indivision ne concerne que certains honneurs et l'aîné semble jouer un rôle politique dominant. Un membre de la famille pourrait avoir été moine de Saint-Antonin de Pamiers, puis évêque sous le nom de Raimon de *Barbastro*<sup>20</sup>. Le patrimoine familial dépasse largement la région de Durban et le Couserans, pour s'étendre au nord vers les pays de la basse Ariège, ce qui suggère une origine parmi les familles nobiliaires de cette région et les rapproche à nouveau des Fajolle. Ils

CROS-MAYREVIEILLE Jean-Pierre, Histoire du comté et de la vicomté de Carcassonne, tome I, 1846, pp. 49-50, acte XXXIX.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Ce qui ne veut pas dire autonomie parfaite, car nous ne savons rien d'éventuels droits liés à l'ost ou autres qu'auraient pu conserver les comtes de Toulouse. Seul constat : les seigneurs de la région du Mas d'Azil aux XIe-XIIe siècles disposent sans l'assentiment des comtes de Toulouse ou des comtes de Foix de leur patrimoine.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Lieu indéterminé à rapprocher de La Fajolle dans le *ministerium* de Lissac mentionné en 1085-1096 ; Copie, Bibliothèque Nationale, ms. Lat. 9189, f°124d.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> 1067 (date remise en cause avec justesse par Denis Mirouse, pourrait-être plutôt fin XIe siècle). Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°24. CAU-DURBAN (abbé), *op. cit.*, acte 25. DEVIC – VAISSETTE, *op. cit.*, tome V, acte 279, col 547.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Suivant Devic – Vaissette, *op. cit.*, p. 214. La vie de ce saint témoigne que, se prénommant Raimon, il prenait le surnom de Guilhem. Il serait né à Durban dans le diocèse de Toulouse. Il fut élu en 1104 à l'évêché de *Barbastro*. Il fut aussi moine de l'abbaye de Lézat.

intègrent définitivement la proche fidélité des comtes de Foix au début du second quart du XIIe siècle et —comme tant d'autres seigneurs- rendent un de leurs châteaux de Montégut-Plantaurel en 1170, puis le reçoivent en fief du comte<sup>21</sup>. Cette fidélisation des Durban à la fin du XIIe siècle s'inscrit au début de l'expansion comtale fuxéenne vers le Séronais et l'Arize. On connaît peu les alliances matrimoniales qu'ils réalisent, mais dans les années 1170 un Durban est marié à la fille d'Arnaud de Villemur, famille des pays de la basse Ariège, elle aussi originaire du groupe des *Amelii*.

Les textes permettent d'appréhender le contexte politique autour de l'abbaye à la fin du XIe siècle : les lignages locaux et les *castra* se multiplient jusqu'aux portes de la sauveté : famille de Sabarat, dont un membre nommé Guilhem est témoin de l'acte de restitution de Durban à l'abbaye à la fin du XIe siècle<sup>22</sup> ; les *Amelii* dont nous avons parlé ci-dessus ; les Fajolle ancrés dans le Lissacois mais aussi dans le Séronais<sup>23</sup> ; les *Semelias* dont le premier membre apparaît dans la documentation vers 1070<sup>24</sup> ; les Cerd qui apparaissent à la fin du XIe siècle possessionnés en Séronais<sup>25</sup> ; les Marquefave, proches des *Amelii* issus de la famille d'*Amelius Simplicius* et implantés autour de Marquefave, mais plus sensiblement dans les pays de la basse Ariège autour de Lézat et de Lissac ; les Alsen ancrés sur le haut Séronais<sup>26</sup> ; les Bordes –derniers à apparaître vers 1135<sup>27</sup>- ne réalisent jamais de donations, mais sont de fidèles témoins des actes de l'abbaye ; et bien d'autres trop peu mentionnés pour que nous puissions les repérer précisément. Malheureusement, hormis les grands lignages comme ceux de Marquefave, le faible nombre de mentions de ces seigneurs interdit toute étude onomastique qui aurait pu permettre de déceler leur origine.

Relevons toutefois l'originalité de la famille de Cert ou Cerd, habitat du Séronais, proche de Castelnau-Durban<sup>28</sup>. Alors que les Durban, utilisent tous les grands prénoms comtaux,

Première mention: Raimon Bernat et son frère Hugues, 1085, mai 5.

CAU-DURBAN (abbé), op. cit., acte 26.

(1131: Pons Guilhem et Raimon)

\_

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Fief de reprise : 1170, 5 sept. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 168, f° 4.

Guilhem Aton de Durban, Sicard de Laurac et Ramonat d'Auterive, son fils donnent à Roger Bernat, comte de Foix, le pech de Montégut (*podium Montis Acuto*) où est construit un *castellum*, ainsi que toutes ses fortifications, le comte leur rend contre l'hommage et la fidélité.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Fin XIe : Guilhem / 1124 : Martin / 1246 : Peire. Uniquement témoins d'actes, ils n'effectuent pas de donations y compris sur Sabarat. Il est probable qu'il s'agit d'une noblesse secondaire, générée par l'abbaye et donc sous son influence directe.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Ce qui explique peut-être l'onomastique qu'ils partagent avec les Durban.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Raimon Aton, 1070, vers. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°15. CAU-DURBAN (abbé), *op. cit.*, acte 16.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Première mention : 1067-1089. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°26v. CAU-DURBAN (abbé), op. cit., acte 28.

Un membre de leur lignage est marié à une femme de celui de Lordat au milieu du XIIe siècle. Voir 1151, Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°37v. CAU-DURBAN (abbé), op. cit., acte 39.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Dont l'onomastique les rapproche de la famille de Rabat (haute Ariège), d'autant que Peire Raimon et Raimon Sans de Rabat sont leurs suzerains pour les biens donnés dans un acte en 1130 : Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°37. CAU-DURBAN (abbé), op. cit., acte 38.

Soulignons que l'on rencontre dans la famille de Rabat des *Amelii* à la fin du XIe siècle. Alors qu'au XIIe siècle, ils possèdent encore un *castrum* entre le pays de Foix et le Séronais avec un certain Raimon *Amelius*.

<sup>(1163,</sup> oct. 3. Original : Archives Nationales, J.879 ; 20. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 167, f°247r - 248v.)

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Témoin d'une donation, Raimon de Bordes, vers 1135, CAU-DURBAN (abbé), *L'abbaye du Mas d'Azil*, acte 18.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Proche de Laborie, renseignement D. MIROUSE.

guilhemides, fuxéens et surtout carcassonnais comme la plupart des familles seigneuriales de la région, les Cerd usent de noms originaux et rares tels Marfaing, *Wagarii* et *Wli* au XIe siècle, ou *Ispaiol* au XIIe siècle, mais aussi de noms plus classiques mais toujours variés tels Sanche et Adémar. Cette famille possessionnée au centre du Séronais, autour de Nant<sup>29</sup>, n'a nul nécessité du « conseil » des Durban pour aliéner son patrimoine, alors que beaucoup d'autres agissent sous contrôle. Elle disparaît de la documentation écrite au cours du XIIe siècle, mais pourrait correspondre à un lignage autochtone dont les droits sont anciens sur cette région.

En fait, le patrimoine de l'abbaye qui s'était d'abord développé au XIe siècle vers le Daumazan, le Lézadois et le Lissacois, à proximité de celui de l'abbaye de Lézat, s'étend dès la fin du XIe siècle sur le Séronais. Se met en place un véritable domaine de l'abbaye du Mas d'Azil, cohérent et d'ampleur autour de Nant en Séronais<sup>30</sup>. La guasi-totalité des donations du XIIe siècle concerne ce secteur, démontrant d'un élargissement réfléchi et d'une politique au long terme. Les paroisses du Séronais ont -pour la grande majorité d'entre-elles- disparues suite au regroupement initié par la mise en place de la Bastide de Sérou au XIIIe siècle. Mais la pulvérisation des hameaux et des églises était encore très marquée au XIIe siècle quand l'abbaye fait main basse sur nombre d'entre-elles<sup>31</sup> : la moitié de la villa d'Aron et son église Saint-Pierre sont données en 1130, par Raimon Guilhem d'Alzen<sup>32</sup>. Quelques années plus tard, c'est au tour des églises et des droits ecclésiastiques de Cert, Larbont, Esplas-de-Sérou, et Lit, puis de Bunhas<sup>33</sup>, Ste-Marie de Vic nouvellement consacrée, Saint-Jean de Brossenac<sup>34</sup>. Cette implantation séronaise fut durable, elle est confirmée dans les divers états des biens de l'abbaye durant le restant du Moyen Âge. On peut discerner ses prémices avec l'affaire du castrum de Durban développée ci-dessus. C'est en fait le mouvement de la Réforme Grégorienne qui permirent d'étendre ce patrimoine séronais. De la fin du XIe siècle aux années 1150, se déploie en comté de Foix une frénésie de donations-restitutions. Les actes montrent que l'abbaye du Mas d'Azil profite de cet effet pour se créer un patrimoine touffu et inégalé au sud du monastère, secteur où elle ne rencontre pas encore de concurrence, car sa voisine de Foix, subjuguée par la domination des comtes, est complètement absente du mouvement. Mais à étudier les actes de plus près, on a vite l'impression d'une semi-réussite du mouvement grégorien au Mas d'Azil: ces donations cachent très souvent des achats dont le montant est mentionné rapidement en fin d'acte. Surtout : alors que la donation s'effectue à Dieu et à l'abbé, le paiement est l'œuvre d'un moine ou d'un prêtre et est presque différencié de la donation. Nous savons évidemment que cette pratique fut coutumière des restitutions initiées par le mouvement grégorien dans un grand nombre d'abbayes, mais elle illustre les limites du mouvement en Arize, alors que des abbayes comme celle de Saint Sernin de Toulouse sont -à la même époque- l'objet de donations encore plus nombreuses et apparemment moins monétarisées.

La sauveté du Mas d'Azil représente alors, et probablement depuis longtemps, un pôle économique et administratif local, que nous entrevoyons à travers la mention de son marché et de

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Actuellement La Bastide-de-Sérou.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> L'église de Nant, St-Eusèbe, est donnée par un seigneur de La Fajolle à la fin du XIe siècle au monastère du Mas d'Azil. Cau-Durban (abbé), *op. cit.*, acte n°26.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Ce qui suggère un habitat encore peu aggloméré.

<sup>32</sup> CAU-DURBAN abbé, op. cit., acte n° 38.

<sup>33</sup> Cau-Durban abbé, op. cit., acte n° 18 et 36.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> 1151, Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°37v. CAU-DURBAN (abbé), *op.cit.*, acte n° 39.

ses justices, qui dépendent des abbés au XIe siècle. Du bâtiment médiéval abbatial nous ne connaissons malheureusement rien puisqu'il fut détruit lors des guerres de Religion. Les enquêtes des érudits locaux ont montré que les bâtiments conventuels étaient situés dans le centre du bourg. Une unique mention confirme l'existence d'un cloître à la fin du XIIe siècle<sup>35</sup>.

L'étude des grands actes du XIIIe siècle aide à dessiner un véritable bilan du domaine de l'abbaye. La main-mise sur le Séronais apparaît encore plus prégnante que les donations du XIIe siècle nous le laissaient l'entrevoir. S'ajoutent les églises d'Allières<sup>36</sup> et d'Antusan<sup>37</sup>, confirmant la vigueur du temporel de l'abbaye sur la haute Arize. La concurrence sur le Séronais avec l'évêché du Couserans ou l'abbaye de Combelongue<sup>38</sup> est faible mais lisible de temps à autres<sup>39</sup>.

Au milieu du XIIIe siècle, l'abbé du Mas d'Azil -Guilhem Arnaud de Dalbs- est un membre de la famille du grand Peire de Dalbs, abbé réformateur de l'abbaye de Lézat. Il participe parfois en tant que témoin à des actes de Lézat<sup>40</sup>.

Mais le pouvoir central comtal fuxéen s'est renforcé sur la zone du Mas d'Azil et sur l'abbaye : uniquement théorique au XIe siècle lors de la formation du comté, il est maintenant prééminent sur un espace élargi. En même temps qu'il réalise une redéfinition à son avantage des pouvoirs comtaux sur le Daumazan et suivant l'exemple d'accords avec les établissements ecclésiastiques réguliers de Pamiers ou de Foix, le comte Roger IV met en place un « paréage » avec l'abbé du Mas d'Azil en 1246<sup>41</sup> : gageons que comme les autres paréages, notamment celui de Foix, cette association est inégale. Théoriquement les deux seigneurs, laïc et ecclésiastique, mettent leurs moyens en commun pour permettre un accroissement du développement villageois et donc -à terme- une augmentation du revenu des perceptions sur les activités humaines. Mais l'égalité entre ces deux seigneurs n'est qu'une illusion. C'est un partage inscrit dans un rapport de force déséquilibré : l'abbaye donne finalement la moitié de ses droits lentement acquis au fil du temps au comte, qui n'apporte que peu d'éléments nouveaux et récupère donc beaucoup grâce à sa potesta incontestée et incontestable. Seul le bâtiment conventuel, un moulin, un four, un jardin, trois arpents de vigne et la fabrica<sup>42</sup> du Mas d'Azil sont épargnés par cette mise en valeur partagée. C'est dire que l'abbaye ne garde la maîtrise réelle de son patrimoine que sur le monastère lui-même. Même si le comte de Foix reconnaît parfois tenir les biens cités dans l'accord en fief de l'abbé comme à Nant en 1254<sup>43</sup>, on peut douter de l'importance de la sujétion réelle créée par cet hommage. En outre, le droit d'occuper en cas de danger, la rocha du Mas d'Azil (dont on peut se demander s'il s'agit de la grotte utilisée comme fortification) est reconnu au comte de Foix dans la charte : le partage des revenus s'accompagne d'une maîtrise militaire par les comtes.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> 1175, sept. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°34. CAU-DURBAN (abbé), *op. cit.*, acte 35.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> En 1670, le seigneur d'Allières tient toujours son droit de l'abbé du Mas d'Azil. Voir Barriere-Flavy Casimir, *Dénombrements du comté de Foix sous Louis XIV (1670-1674)*, Toulouse, 1889, p. 2.

<sup>37</sup> Lieu-dit de la commune de La Bastide-de-Sérou.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Commune de Rimont, Ariège, Couserans, entre Castelnau-Durban et Saint-Girons.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Voir par exemple, Cau-Durban (abbé), op. cit., acte n°42, 1238.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Voir le 14 novembre 1244, Ourliac Paul – Magnou Anne-Marie, op. cit., actes n° 152 et 883.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> 1246, mars. Archives Départementales de l'Ariège, H 14. CAU-DURBAN (abbé), *op. cit.*, p. 105. *Gallia Christiana*, tome XIII, ins. p.160. L'acte est connu par une confirmation postérieure (1254) qui le reprend en copie.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Il s'agit probablement d'une forge. Remarquons qu'une autre des premières mentions de forges en Ariège est aussi associée à un abbaye, celle de Foix, en 1168.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Archives Départementales de l'Ariège, H 14. Copie XVIe, H 42. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°136. CAU-DURBAN (abbé), *op. cit.*, acte 41.

Ce partage implique désormais la présence du comte ou de l'un de ses officiers dans les accords que réalise l'abbé avec d'autres abbayes. L'autonomie pratique du monastère est révolue.

Quels peuvent être les moteurs de cette association<sup>44</sup>? L'un des enjeux est clairement le pouvoir en Séronais et autour de l'abbaye –en moyenne vallée de l'Arize-, car le texte décrit un à un tous les lieux dépendants de l'abbaye dans ces secteurs, alors qu'il se contente d'une phrase pour résumer les possessions du nord de l'Arize, en Daumazan ou en Volvestre. En 1254, peu de temps après cette donation, est créé un peuplement aggloméré nommé la Bastide-de-Sérou<sup>45</sup> par l'association de l'abbé du Mas d'Azil, de celui de Combelongue et du comte de Foix, qu'ils dynamisent par une charte de franchise<sup>46</sup>. Cette polarisation rapide et efficace de l'habitat est une conséquence de l'immixtion du comte en Séronais grâce entre autre à la donation de 1246. Or, cette stratégie est celle du comte de Foix, qui, au milieu du XIIIe siècle, opère de façon analogue avec l'abbaye de Lézat, à St-Ybars (1242) et à Lézat (1241), ou avec celle de Boulbonne à Mazères (1252). Ces opérations sont construites sur le principe d'accords antérieurs mis en place au XIIe siècle, à Foix (avec l'abbaye de St-Volusien) et à Frédélas/Pamiers (avec l'abbaye du Mas St-Antonin). Il s'agit autant de peupler -mais en rassemblant pour contrôler- des zones où l'habitat groupé était encore peu marqué, que d'étendre les droits des comtes face à ceux du comté de Toulouse, déjà presque français au milieu du XIIIe siècle.

Cette donation de l'abbaye du Mas d'Azil au comte de Foix est précédée de peu de l'apparition d'un des plus fidèles des comtes de Foix, Loup —bâtard de Raimon Roger, comte de Foix- dans le Séronais à partir de 1233<sup>47</sup>.

La puissance comtale s'est donc propagée en quatre étapes : acquisition de la suzeraineté sur la famille seigneuriale la plus puissante, celle des Durban ; insertion d'un fidèle dans la seigneurie locale ; accord avec l'abbaye parce qu'elle était le pouvoir le plus possessionné ; développement d'un peuplement bastidaire.

A la fin du second tiers du XIIIe siècle, les comtes ont investi les rouages de la *potesta* autour du Mas d'Azil et en Séronais, ils ont créé un habitat dominant qui s'étoffe dans une concurrence déséquilibrée avec les anciens pôles de peuplement déclinants.

La confirmation papale -d'Innocent IV- suit juste la donation et fut probablement demandée par l'abbé lui-même pour se garantir contre de nouvelles incursions plus en avant du pouvoir laïc sur le temporel abbatial<sup>48</sup>.

La question reste de savoir si cette donation correspond au partage de l'entier temporel de l'abbaye : la tâche est délicate car les toponymes que l'on peut étudier dans ces textes ont été largement écorchés dans les copies qui subsistent seules aujourd'hui. La confirmation papale de 1268 qui nous sert de fil conducteur est plus fournie que celle de 1247, simplement vraisemblablement mieux renseignée car rien ne vient confirmer une extension du patrimoine sur cette vingtaine d'années.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Théoriquement, le comte de Foix prêtant l'hommage à l'abbé, cet accord n'est pas un véritable paréage. Le texte n'utilise d'ailleurs pas ce terme : il s'agit d'une donation de la part de l'abbaye au comte de la moitié des biens et droits du monastère, donation effectuée en présence de tous les moines de l'abbaye. Mis à part, l'acte concernant la ville de Foix, les accords entre comtes et abbés de ce type, à Lézat, Pamiers ou Boulbonne, sont tous soumis à la promesse de l'hommage du comte à l'abbé. Ils constituent un groupe homogène dont l'étude serait très intéressante.

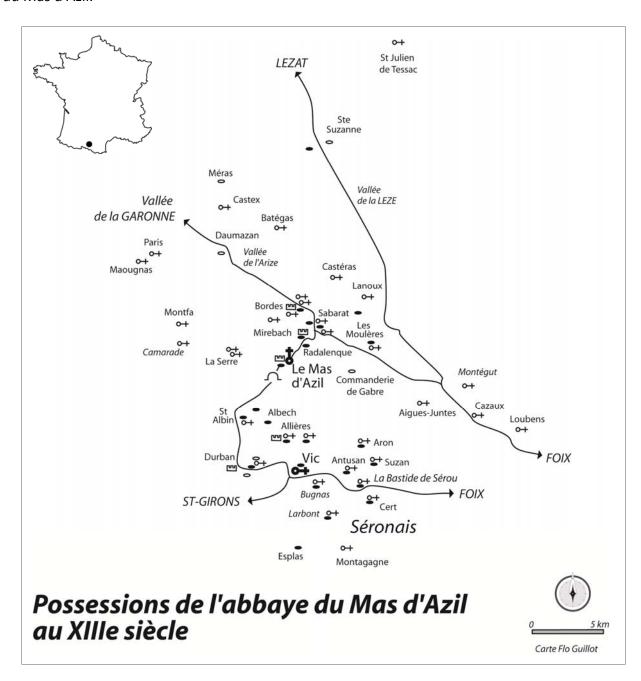
<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Sur le site d'un habitat plus ancien nommé Nant puis Montesquieu de Nant.

<sup>46 1254, 4</sup> déc. Original, Archives Départementales de l'Ariège, H 14. Copie XVIe s., H 42. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°136. CAU-DURBAN (abbé), op. cit., acte 41.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> 1233, juin 2 ; Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, 170, f°43r - 46v. Seigneurie dont le cœur paraît avoir été Antuzan, habitat et fortification, commune de La Bastide-de-Sérou.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> 1247, Copie , Archives Départementales de l'Ariège, H, L 13. et H 14. Cau-Durban (abbé), *op. cit.*, p. 114. *Gallia Christiana*, tome XIII, ins. p.165.

Ce patrimoine reste très divers : même s'il est essentiellement composé d'églises et de droits ecclésiastiques dépendant des églises, il est aussi composé d'autres droits, sur des villages, des hommes ou leurs activités. La concentration spatiale est alors très forte sur le Séronais et autour du Mas d'Azil.



Sur le Séronais, au XIIIe siècle, l'abbaye possède les églises et les droits de Saint-Egide de *Bugnas*, Saint-Vincent d'Antuzan, Saint-Eusèbe de Nant avec la chapelle de Montagagne, Saint-Pierre d'Aron, Saint-Jacques de Lit, Sainte-Marie de Durban et un casal sur l'habitat associé de *Cottis*, Saint-Sernin d'Allières, Sainte-Marie du Plan de Cert, Saint-Vincent de Larbont et Sainte-Marie de

Vic<sup>49</sup> où elle a installé un prieuré de Séronais. Ce prieuré doit certainement sa situation à l'importance passée de Vic : site de confluence, terminologie référente à un *vicus*, proximité avec un site nommé Mazères, tout concourt à penser que Vic fut un habitat important au haut Moyen Âge, le site d'une des plus anciennes églises de la région. L'abbaye du Mas d'Azil possède aussi les juridictions sur les villages et territoires d'une majorité de ces églises, notamment de celles qui sont proches de Nant que l'on appelle encore Montesquieu de Nant<sup>50</sup>.

S'y ajoute aussi le village et la juridiction d'Esplas-de-Sérou ainsi que divers casals et biens notamment celui de *Sylva*, le village et l'église Saint-Julien *D'Ez*, l'église Sainte-Colombe et l'habitat de Roquebrune qui est dit de Sérou dans un acte Lézatois<sup>51</sup>, les habitats de *Rapasat*, *Rotebano*, *Saugna*, situés sur le fleuve Arize, que nous ne localisons pas, des casals dont celui de *Francolas* qui pourrait être situé à Francou, hameau proche de Durban-sur-Arize et enfin deux *castra* : celui de Durban (village de *Burriena*) et celui d'Allières, dit Montrascut.

On rencontre aussi toujours une grande densité de biens autour de l'abbaye et au nord en Daumazan, issus des anciennes donations. Sont concernés l'habitat du Mas d'Azil et ceux tout proches de Bordes et de Sabarat qui sont presque entièrement tous soumis à la seigneurie des abbés. Outre les droits sur le castrum du Mas d'Azil, on dénombre parmi les possessions de l'abbaye les églises de Saint-Michel et de Sainte-Marie de Sabarat, le village castral et son château dit de Mirabel, les églises de Moulères (et le lieu<sup>52</sup>) ainsi que le lieu et un bois à *Babu*, le lieu de Montgauzy<sup>53</sup>, celui de *Taparuq*<sup>54</sup>, tous proches de Sabarat, le lieu de Radalenque<sup>55</sup>, l'église Saint-Jean de Camarade, l'église Sainte-Marie de la Serra<sup>56</sup> avec sa chapelle dépendante au nord-ouest du Mas d'Azil, le castrum des Bordes-sur-Arize, son église Saint-Sernin et sa chapelle Saint-Pierre de Romengos, l'église Saint-Félix, proches des Bordes avec sa chapelle de Fontferrier, un habitat nommé Plan et un autre dit Albech, proches du Mas d'Azil<sup>57</sup>, les églises Saint-Pierre de Montfa et Saint-Martin de Castéras, l'église Saint-Michel de Maunias avec sa chapelle Sainte-Marie de Paris sur l'actuelle commune de Montbrun-Bocage<sup>58</sup>, une église Saint-Pierre de Castela qui pourrait correspondre à celle de Castex, l'église Sainte-Marie de Lanoux, l'église d'Aygues-Juntes, l'habitat de Montauriol qui pourrait être localisé à la ferme de Montauriol au-dessus du village de Gabre ou proche de Sabarat<sup>59</sup>, des droits sur la commanderie de Gabre nommée *militia de Sylva*, l'église et l'habitat de Saint-Albin qui étaient situés aux alentours de la ferme actuelle de Saint-Albi à l'amont

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Bugnas, Lit, Antuzan et Vic sont des hameaux de l'actuelle commune de La Bastide-de-Sérou. Cert est proche de Castelnau-Durban, vers Laborie. Vic était situé au lieu-dit Ségala, juste au carrefour des voies entre Foix et St-Girons et vers le Mas d'Azil.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Montesquieu-de-Nant paraît avoir été un bourg castral avorté, car les habitats dispersés antérieurs perdurèrent en Séronais. La fondation de la bastide dynamisa (ou redynamisa ?) ce *castrum* dont nous ne connaissons pas le seigneur.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Ourliac Paul – Magnou Anne-Marie, *op. cit.*, Acte n°615. En amont de la grotte du Mas d'Azil, d'après le plan cadastral napoléonien, section B, 3<sup>e</sup> feuille, moulin et pont de Roquebrune. Château ruiné indiqué sur la carte IGN 1/25000<sup>e</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Proche de la limite communale de Pailhès.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Tableau indicatif des propriétés foncières du cadastre napoléonien de Sabarat.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Pourrait correspondre à Taparouch, ferme de la commune de Sabarat proche du chemin vieux de Sabarat à Pailhès.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> En rive droite de l'Arize et en aval du village du Mas d'Azil, voir carte de Cassini.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> La Serre, carte de Cassini.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Correspondant peut-être au Planes, au nord du Mas d'Azil. Albech, ferme de la commune du Mas d'Azil notée Albeich, sur la carte de Cassini.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Maougnas et Parise.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Parcelle de Montauriol, d'après le tableau indicatif des propriétés foncières du cadastre napoléonien de Sabarat.

de la grotte du Mas d'Azil<sup>60</sup>, ainsi que l'église de Saint-Théodore de Bategas sur la commune du Carla-Bayle, l'église Sainte-Marie de Loubens avec la chapelle Saint-Pierre de Cazaux, l'église de Montégut qui devint au XIVe siècle un prieuré du Mas d'Azil et des droits à Méras et à Valle en Daumazan.

On dénombre encore des biens plus éparpillés et généralement moins importants en vallée de la Lèze, au Fossat, sur un habitat proche de Ste-Suzanne nommé Cavarova, l'église Saint Julien de Tessac -hameau de la commune de Gaillac-Toulza-, et des droits à Guilas, vers Aubiac en Lézadois. Enfin, certains toponymes n'ont pu être localisés : l'église et l'habitat de Saint-Lizier de Stilleto avec la chapelle de Belestar<sup>61</sup>, les habitats de Duiscala, Serra-longa, Translasserra, Lesco, Montauriol de Favas, Sammercet et des droits dans les lieux de Rodera et Rotebono et de Labat. S'ajoute à ces possessions, un prieuré du Mas d'Azil dans le diocèse d'Urgell qui n'est pas situé précisément, mais dont dépendent de nombreux biens : églises, chapelles, etc.

Si on compare cet état des lieux aux textes des donations des Xe, XIe, et XIIe siècles, on est étonné de trouver des lacunes. Faut-il comprendre que certaines donations n'ont pu être recouvertes ou ont été usurpées, ou plutôt que l'abbaye a vendu des biens ? La question reste ouverte faute de documents, mais je suis prédisposée à croire que certaines de ces églises peuvent avoir déjà disparu du fait de regroupements castraux, telles celle de Crebacor à Sabarat, ou celle de Brossenac dans le Séronais.

Finalement, il s'agit d'un temporel très régional, voire local et moyennement développé. L'abbaye du Mas d'Azil, pourtant la pionnière des abbayes du secteur, n'a pas connu le développement de celles de Lézat ou de Boulbonne. Les motifs de ce moindre développement du temporel abbatial sont aisés à expliciter. Abbaye bénédictine, elle ne connut pas le renom spirituel d'une abbaye clunisienne comme Lézat ou d'une abbaye cistercienne telle Boulbonne. L'abbaye du Mas d'Azil resta un lieu dirigé par les membres des lignages locaux, qui, s'ils la protégèrent parfois des mauvais usages de leur familia, durent aussi souvent laisser la main-libre à leur parenté. Au contraire de Boulbonne, l'abbaye du Mas d'Azil, ne sut pas non plus s'attacher la protection d'une grande famille<sup>62</sup> et la politique asilienne resta régionale, voire souvent purement locale. La donation au comte de Foix lésa profondément ce temporel car même si elle permit le développement d'une bastide, ce ne fut pas à leur profit, mais à celui des habitants du bourg et du comte dont les officiers captent au fil du temps la plupart des droits et des pouvoirs sur la bastide. Soulignons aussi, que par la force des choses, la situation du Mas d'Azil ne préfigurait pas un développement économique dynamique. L'abbaye « au désert » étant éloignée des axes commerciaux principaux, limitrophes de plusieurs diocèses, bref, isolée des univers dynamiques du commerce régional et de la hiérarchie ecclésiastique. Cet isolement protégea peut-être l'abbaye jusqu'au XIIe siècle, mais l'inexorable expansion comtale fuxéenne dans cette région au XIIIe siècle fut un obstacle final au développement du monastère.

La gestion des biens comporte aussi une différence notable si on la compare à la pratique des autres abbayes de la région : les prieurés sont rares<sup>63</sup> et l'administration est donc peu déléguée. On peut y voir la conséquence d'une certaine concentration géographique des biens du monastère, à proximité du centre abbatial. Mais c'est aussi une politique dissemblable qui est clairement mise en œuvre ici mais dont les causes sont délicates à percevoir.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Dite d'Esteleto dans l'acte de 1247. Commune du Mas d'Azil. Le site de St-Albin était vraisemblablement situé dans la vallée de l'Arize au lieu-dit « Raynaude » et non en retrait comme l'actuelle ferme de St-Albi.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Seul indice, un sommet nommé Saint Lizié proche du village d'Allières, en Séronais.

<sup>62</sup> A Boulbonne, celle des comtes de Foix.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Celui d'Urgell nécessité par l'éloignement des biens à gérer, et celui de Vic pour le Séronais, puis au XIVe siècle celui de Montégut.

Au XIIIe siècle, dès la signature de l'accord avec le comte de Foix, et suivant un processus de fidélisation déjà expérimenté avec les abbés de Saint-Volusien de Foix, ceux du Mas d'Azil apparaissent souvent comme témoins dans des actes comtaux<sup>64</sup>. En 1263, l'abbé du Mas d'Azil est même partie prenante d'une garantie de catholicité en faveur du comte de Foix aux côtés de l'abbé de Boulbonne<sup>65</sup>.

Lors du dénombrement des fiefs tenus par le comte de Foix pour le roi de France en 1263<sup>66</sup>, la question de la dépendance de l'abbaye et de ses biens est clairement explicitée du point de vue comtal : non seulement la région du Mas d'Azil dépend en totalité des comtes, mais toute la domination de l'abbaye est recensée parmi la *potesta* du comte.

Dès lors, la gestion du patrimoine du Mas d'Azil et les relations avec les consuls du lieu instituées par le « paréage » sont bipolaires comme vient le confirmer une autorisation de défrichement de 1294 : Bernat *Pontonnerii*, représentant du comte de Foix, Roger Bernat, et l'abbé du Mas d'Azil, donnent pouvoir aux consuls du Mas d'Azil de défricher des terres en payant l'agrier, le cens et autres droits aux seigneurs<sup>67</sup>. Dans ce texte, comme dans d'autres, la fondation de la ville du Mas d'Azil est datée de la donation du milieu du XIIIe siècle, soulevant la question du bourg monastique avant cette mise en valeur. Il faut y voir une mention de fondation de ville dans un sens consulaire et non dans celui de l'habitat, car de nombreuses mentions antérieures au paréage attestent la préexistence de la villa du Mas d'Azil.

Se rajoutent à cette administration consulaire sur le bourg du Mas d'Azil, les officiers du comte, notamment le châtelain, dont la première apparition documentaire date de la fin du XIIIe siècle<sup>68</sup>. Cette disposition est celle de tout le comté : une nouvelle organisation administrative comtale est mise en place au XIIIe siècle, celle de la châtellenie, qui encadre les hommes. Ces circonscriptions administratives s'ordonnent autour d'un chef-lieu châtelain, à la fois habitat villageois -souvent le plus important localement- mais aussi fortification<sup>69</sup>. Nous ne connaissons pas le ressort exact de la châtellenie centrée sur le bourg fortifié du Mas d'Azil car elle semble avoir été remembrée ensuite pour intégrer celle de La Bastide-de-Sérou ou de Camarade, sans que la question puisse être précisément résolue<sup>70</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Ce rapprochement perdure avec les comtes et les abbés suivant jusqu'à l'éloignement des comtes de la vallée de l'Ariège au XIVe siècle.

Voir par exemple: 1261, fév. 28. Acte déchiré. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 171, f°292.

DEVIC - VAISSETTE, op. cit., tome VIII, acte 491-I, col. 1479-1480.

Ou: 1261, id. sept. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 171, f°322.

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> 1263, déc. 16 kal. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 172, f°73.

DEVIC – VAISSETTE, op. cit., tome VIII, acte 491-III, col. 1481-1483.

<sup>66 1263,</sup> juin 18. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 172, f°60r - 64v. Copie Bibliothèque Nationale, ms lat. 9996, f°123. Devic – VAISSETTE, op. cit., tome VIII, acte 505, col. 1510 - 1514.

<sup>67 1294, 12</sup> kal. fév. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°64.

<sup>68 1297,</sup> mard. ap. la Saint Matthieu. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 176, f°280.

Arnaud de Boucenac, châtelain du Mas d'Azil pour le comte de Foix Roger Bernard.

Plus tard, il est dit châtelain de Camarade et du Mas d'Azil : 1303, id. août. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°72.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Cette géographie administrative perdure jusqu'à l'époque moderne.

<sup>70</sup> En effet, on ne possède pas de description exhaustive des territoires des châtellenies comtales avant la Réformation du comté du milieu du XVe siècle. Il semble qu'alors le Mas d'Azil soit partie prenante de la châtellenie de la Bastide-de-Sérou, alors que le texte fin XIIIe siècle (voir ci-dessus) suggère plutôt une union entre le Mas d'Azil et Camarade. Il y a donc eu une réorganisation que nous ne datons pas. A ce sujet, voir PASQUIER FÉlix, COURTEAULT Henri, Chroniques romanes des comtes de Foix, Paris-Pau, 1895, p. 113 et suiv.

Les pouvoirs liés aux fortifications sont bien dorénavant l'apanage des comtes puisqu'en 1303, c'est le châtelain du comte qui convoque les consuls du Mas d'Azil pour leur imposer de fermer les maisons qui sont contre l'enceinte de la ville, à cause de l'imminence d'une guerre entre les comtes de Foix et de Comminges. Mais survivance du partage, ces pouvoirs sont partagés avec l'abbé qui se fait représenter par un lieutenant –au rôle secondaire- dans cette affaire<sup>71</sup>. La charge des travaux en incombe à la ville qui doit payer les ouvriers. Elle doit aussi fournir des hommes pour l'ost comtal<sup>72</sup>. On peut supposer que les autres droits furent aussi partagés tels les revenus des charges notariales, dont le premier représentant est mentionné en 1308<sup>73</sup>.

Ces pratiques sont comparables à celles que nous connaissons dans d'autres châtellenies comtales comme à Vicdessos au XIVe siècle<sup>74</sup>. De par la délégation du pouvoir public que leur a transféré le comte de Foix, les consuls, représentants de la communauté, doivent l'hommage au comte<sup>75</sup>. Et au même titre qu'un seigneur local, ils disputent certaines causes en justice aux seigneurs supérieurs, abbés et comtes. C'est ainsi qu'en 1332, la justice des notaires et des bayles leur est attribuée<sup>76</sup>.

Les consuls et la ville sont aussi associés au financement des bâtiments ecclésiastiques, notamment lors de la réparation de l'église de l'abbaye en 1319<sup>77</sup> ou lors de la construction de nouvelles chapelles dans l'église<sup>78</sup>.

Mais à la fin du Moyen Âge, l'expansion du temporel de l'abbaye semble s'être largement essoufflée. Malgré le plus grand nombre d'actes conservés de la documentation écrite, les donations sont absentes et les achats fort rares<sup>79</sup>. Nulle doute que la grande époque des donations aux abbayes est révolue. Les riches donateurs portent leurs efforts de façon maintenant plus modérée vers les chapelles de leur église paroissiale dans lesquelles on chantera des messes pour leur âme. Le moine n'est plus ce médiateur incontournable qui unit le monde des vivants au monde céleste.

Ce désengagement des laïcs, associé à la mainmise comtale toujours plus accrue, plus pesante, provoqua une marginalisation de l'abbaye sur son territoire initial et sur le bourg qu'elle avait créé. Finalement l'insertion d'officiers comtaux dans la vie du Mas d'Azil et la montée en puissance de l'administration consulaire sur le bourg exclut les moines de leur lieu de vie qui leur appartint de moins en moins. On comprend ainsi mieux la lente décrépitude de ce monastère dès la fin du

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume, 97, f°72.

<sup>72 1381, 2</sup> et 4 déc. Copie, Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, E 304, f° 65v.

DUFAU de MALUQUIER, Rôle des feux du comté de Foix, Foix, 1901, p. 230, acte VIII.

Gaston, comte de Foix, condamne les consulats, consuls et hommes du comté de Foix qui n'avaient pas présenté leurs hommes d'armes complets à Pamiers à une montre.

<sup>73</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 178, f°287. Peire de *Baleio* notaire public du Mas d'Azil rédige une charte pour le procureur du comte de Foix.

<sup>74</sup> Voir Guillot F., Fortifications, pouvoir, peuplement en Sabarthés du début du XIe siècle au début du XVe siècle, Thèse de Doctorat, Presses Universitaire du Septentrion, Lille, 1998, tome 1, p. 314 et suiv.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> 1326, 2 non. Juin. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°93.

Ou 1344, 3 janv. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 189, f°65.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> 1332, épiphanie. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°97.

<sup>77</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°77.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> 1347, août 2. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 97, f°111.

Sentence du vicaire de l'évêque de Rieux concernant un différend entre Bertran, abbé du Mas d'Azil, et les habitants du bourg à propos de la construction d'une chapelle que l'abbé voulait fonder dans l'église paroissiale Saint-Etienne. La sentence en règle la superficie et le service.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Achat de droits sur la seigneurie d'Artigat en 1389 et 1424. Originaux, Archives Départementales de l'Ariège, H 20.

Moyen Âge et son absence d'influence lors de la poussée protestante au XVIe siècle, phénomènes qui conduisirent à la définitive clôture de ce site monastique au XVIIIe siècle.